

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 Novembre 2017

Convocation du 2 Novembre 2017

Présents : Madame BEILLARD, Monsieur BOSSIS, Madame RAVENEAU, Monsieur CHAPEAU, Mesdames PICHONNEAU, LAURENT, COUET, BAUDRY, Messieurs GROLEAU, PIAU, DELAUNAY, LHUILLIER, ROUSSIASSE.

Excusée : Madame BONIN.

Secrétaire de séance : Monsieur BOSSIS.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2017.

ADOPTION RAPPORT CLECT

Monsieur Éric MOUSSOURION, Vice-Président de SAUMUR VAL DE LOIRE est venu présenter au conseil municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) qui a été adopté par cette dernière. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres moins quatre abstentions, le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 21 septembre 2017 et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents.

CONVENTION ET FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2017

Dans le cadre des travaux de voirie sur espaces publics (Parkings du Foyer Logement, du Groupe Scolaire, de la Mairie, de la rue de l'Amandier) et la création de voirie « VC Chemin de la Verrerie, le Conseil Municipal sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire un fonds de concours à hauteur de 50 000 euros pour ces travaux et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette demande de fonds de concours ainsi que la convention.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU LOIRE-LONGUE

Vu la demande de retrait de la commune de Saint-Martin-de-la-Place du SIVU Loire-Longué, du fait de la création de la commune nouvelle Gennes-Val-de-Loire et vu la délibération du SIVU approuvant le retrait de cette commune, le Conseil Municipal approuve le retrait de la commune de Saint-Martin-de-la-Place du SIVU LOIRE-LONGUE au 1^{er} Janvier 2018 et approuve le changement du siège du syndicat fixé à Longué-Jumelles et la modification de l'article 2 des statuts du SIVU et de l'article 5 des statuts avec la suppression de la représentation de la commune de Saint-Martin-de-la-Place.

INDEMNITES AU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide de verser 50 % des indemnités de conseil et de budget pour l'année 2017 au comptable.

LOCATION PARCELLES DE TERRE

Le Conseil Municipal reconduit cette location pour l'année 2018.

ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES »

Madame le Maire informe le conseil municipal que le centre de gestion a engagé une consultation pour un contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires concernant le personnel communal et a retenu l'offre présentée par la compagnie ETHIAS, via les sociétés COLLECteam et YVELAIN pour les trois ans à venir. Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer

la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la commune au contrat d'assurance groupe.

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNE

Madame le Maire donne des informations au conseil sur le régime indemnitaire des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la collectivité et propose de le mettre en place courant 2018.

D P U

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la vente des maisons sise « L'Ouche des Ormeaux » et « Le Pied Fourché » ainsi qu'une parcelle sise « Le Bourg ».

DEVIS

Le devis de Mme REVEILLE Carole concernant la réalisation du bulletin municipal 2017 est accepté pour un montant de 2465 € pour 710 exemplaires.

QUESTIONS DIVERSES

Le Logement 3 Place du Champ de Foire sera loué au 1^{er} décembre 2017.

Madame le Maire informe le Conseil de la visite du sénat et de l'assemblée nationale le 5 avril 2018.

Remboursement pour panneau signalisation « Haras de la Mouline ».

REUNION COMMISSIONS

- Bâtiments : 18 Novembre 2017 à 9 H – Voirie : 25 Novembre à 9 H.
